

Découverte macabre au Pk 18

Le corps d'un jeune homme retrouvé dans un cours d'eau

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

L'identité de la victime, dont le corps a été retrouvé en état de putréfaction avancée, n'a pas encore été établie. En outre, les gendarmes de la brigade de Melen n'ont encore reçu, jusqu'à ce jour, aucun avis de recherche concernant une disparition. Noyade ou crime ? C'est la question à laquelle l'enquête de la police scientifique devra répondre.

HIER matin, vers 9 heures,

la stupeur était à son comble dans la zone du Pk 18, sur la route nationale. Et pour cause, les riverains ont fait l'affreuse découverte du corps sans vie d'un jeune homme, flottant sur un cours d'eau situé derrière l'auberge L'Amanguier. Aussitôt alertés, les éléments de la police scientifique, les sapeurs-pompiers et les gendarmes de la brigade de gendarmerie de Melen se sont rendus sur les lieux. En effet, une silhouette méconnaissable d'une dépouille en état de putréfaction avancée s'offrait à la vue des curieux, qui avaient dévalé la pente pour se rapprocher du lieu



Photo : F.O.

Le cours d'eau à la surface duquel on aperçoit la dépouille.

du sinistre. Torse nu, la peau presque sur les os, le cadavre était visiblement à la merci des poissons depuis plusieurs jours. Au point que certaines parties telles que les oreilles, les yeux et les narines commençaient à être arrachées, sans doute par des vertébrés aqua-

tiques. D'après les premiers témoignages recueillis sur place, c'est un garçon qui traînait non loin du marécage, qui a fait l'horrible découverte. « *Le petit qui se trouvait en contrebas du cours d'eau a, en effet, senti une odeur nauséabonde provenant en amont. C'est ainsi qu'il a alerté des personnes plus âgées, qui sont immédiatement allées sur les lieux* », renseigne un riverain. Parmi les nombreux riverains accourus, aucun n'est parvenu à identifier la victime. D'aucuns commencent même à suspecter un crime commis ailleurs, le cours d'eau du Pk 18 ayant

été choisi au hasard par ses auteurs pour se débarrasser du corps. La brigade de gendarmerie de Melen, qui a compétence dans la zone du drame, affirme n'avoir pas été saisie d'une quelconque disparition de personne dans le secteur. À la mi-journée, les éléments de la police scientifique et les sapeurs-pompiers attendaient encore l'arrivée du procureur de la République, en vue de procéder à l'enlèvement du corps. Une information judiciaire a, par ailleurs, été requise pour faire la lumière sur cette affaire.

Tribunal

Eric Joseph Raymond Woronko élargi

ESSONE-NDONG
Libreville/GABON

ERIC Joseph Raymond Woronko, le directeur général de la société Gestim qui avait fait l'objet d'une interpellation en décembre 2011, et placé en détention préventive par la suite après avoir été inculqué du crime de pédophilie, a finalement bénéficié, de la part du tri-

bunal d'un élargissement. Cette relaxe est la conséquence de l'évolution du dossier, qui a vu l'accusation initiale (pédophilie) muée en « attentat à la pudeur ». On se rappelle que l'arrestation de Woronko avait défrayé la chronique en son temps, car beaucoup voyaient un signal fort des magistrats, car dans une large mesure, personne ne s'attendait à une telle décision, tant les pressions exer-



Photo : DR

Eric Woronko, DG de la société Gestim, soupçonné de pédophilie a été mis en liberté provisoire.

cées sur le parquet dans le cadre de cette affaire étaient fortes. Bénéficiant d'un réseau d'amis tant au Gabon qu'à l'étranger, le patron de Gestim avait également ses entrées à la présidence de la République. Mais la justice est restée ferme dans sa position, les accusations de pédophilie portées contre lui par sept mineurs, dont les âges allaient de 5 à 12 ans, étant loin d'être anecdotiques.

Mais depuis que les accusations de pédophilie ont été requalifiées en attentat à la pudeur, Eric Joseph Raymond Woronko n'était devenu dans cette affaire qu'un prévenu et, de ce fait, bénéficiait d'une présomption d'innocence. A partir de là, bien que n'étant toujours pas passé en jugement, le tribunal lui a accordé une liberté provisoire au mois d'octobre 2014.

Braconnage à Ellelem

Monseigneur Fidèle Okoué Ngou s'en tire à bon compte ?

LBON
Libreville/Gabon

QUI l'eut cru ? Un prêtre receleur de peaux de panthères, espèce intégralement protégée en République gabonaise. C'est pourtant ce qui vient de se vérifier à Mitzic, où le vicaire de la paroisse Saint-Joseph avait maille à partir avec la justice, pour avoir été cité par une source et surpris en possession des précieux objets. La nouvelle alimente encore les conversations des paroissiens et autres habitants du chef-lieu du département de l'Okano. Tout est parti de la battue d'une panthère au village Ellelem 1, dans le canton Bis-

sok, par Ndong Abaghe, un chasseur reconnu dans la contrée pour son habileté. Informé par une personne de bonne volonté, le commandant de brigade de la gendarmerie de Sam dépêche une équipe sur les lieux, pour interpellier le chasseur, ainsi que son complice Thélesphore Essone Bekale. Conduits au poste et soumis à un interrogatoire, le sieur Ndong Abaghe déclarera qu'il a agi sur instruction du chef du village, Antoine Ekouaghe Ondo, qui considérait la présence du fauve dans son verger, situé derrière les cases, comme un danger non seulement pour la population, mais aussi pour les animaux domestiques. Un argumentaire assez convaincant, selon les



Photo : LBON

La brigade de gendarmerie de Sam où étaient détenus les braconniers.

enquêteurs. Au moment où les deux compères croyaient s'être tirés d'affaire, voilà qu'un détail, plutôt jugé banal pour eux, vient les coincer jusqu'à les conduire en prison. Il s'agit de la destination prise par la peau de la panthère, vendue sans la moindre retenue. Il restait à dévoiler le nom de l'ache-

teur. Et l'enquêteur en chef, l'adjudant chef major Blaise Ngadibadi avoue être tombé des nues, quand il a appris qu'il s'agissait de Monseigneur Fidele Okoué Ngou. « *Non ! Un prêtre ?* », s'est-il écrié. Toute chose qui l'a amené à se rendre avec une équipe à la paroisse Saint-Joseph de Mitzic, pour interpellier le receleur qui les recevra d'ailleurs à son domicile, sans la moindre gêne, avec deux peaux de la même espèce et non une, posées à même le sol. Après lui avoir décliné l'objet de leur visite, l'homme d'église leur fait comprendre qu'il n'avait jamais su que la vente de la peau de panthère était prohibée dans notre pays. Et les pandores de rétorquer en lui

posant la question de savoir à quelle fin achetait-il ces objets. On imagine mal, du moins l'espère-t-on, que ce soit pour des raisons fétichistes, entendu que l'intéressé est consacré pour l'œuvre de Dieu ? Toujours est-il que l'attitude plus ou moins innocente de l'homme d'église n'a pas convaincu les agents, qui l'ont conduit à la brigade avant de le présenter devant le procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, en compagnie des deux vendeurs qui sont les seuls à avoir écopé des mandats de dépôt. Le vicaire ayant bénéficié, ... miraculeusement, d'une liberté provisoire, en attendant la date du jugement.

Trafic de stupéfiants à Bitam

Zue Owono épinglé avec du cannabis sous le capot de sa voiture

SSB
Bitam/Gabon

ALORS qu'il pensait avoir trouvé le mode opératoire idéal pour faire passer le chanvre indien, à l'insu des fins limiers du département du Ntem, Rossy Zue Owono, Gabonais de 25 ans a, malheureusement pour lui, sous-estimé l'instinct fouineur des pandores en poste dans le district de Meyo-Kyè, à une vingtaine de kilomètres de Bitam, sur la fron-

tière avec le Cameroun et la Guinée Equatoriale. En effet, au cours d'une patrouille, les gendarmes de Meyo-Kyè croisent Rossy Zue Owono, très tard dans la nuit, au volant d'un véhicule stationné en bordure de la chaussée, à la hauteur du village Ellene-Efoulane, à environ 7 km du chef-lieu du district. Le jeune homme, qui est seul à ce moment-là, est effectivement en panne, ainsi que l'imaginent les Officiers de police judiciaire (OPJ). Curieusement, lorsque les



Photo : SSB

agents l'interrogent, pour savoir ce qui ne va pas, c'est en tremblant de tous ses membres qu'il leur répond. Toutefois, dans leur volonté d'aider l'individu, les gendarmes décident d'ouvrir la malle arrière de la voiture

Le présumé trafiquant n'a pas trouvé mieux que dissimuler le produit prohibé dans le moteur.

pour en sortir le triangle de signalisation et d'autres accessoires nécessaires au travail de remplacement de roue. Mais ils ont également le réflexe d'ouvrir le capot par la suite, guidés on ne sait par quel flair. Car, quelle n'est pas leur surprise de tomber sur des ballots de chanvre indien enfouis dans le moteur. Se sentant pris au piège, Zue Owono n'aura d'autre solution que de prendre la poudre d'escampette. Parfaitement entraînés pour

ce genre d'exercice, les pandores de Meyo-Kyè n'ont besoin que de quelques secondes pour rattraper le fugitif. Lors de son audition, le mis en cause avouera avoir l'habitude de rallier le Cameroun pour se ravitailler dans le cadre d'une consommation personnelle. Déféré dernièrement devant le parquet d'Oyem, le présumé trafiquant de cannabis a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem.